

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2013

Original : français

**Lettre datée du 24 octobre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre adressée par le représentant de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité avant la séance d'information que doit donner la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence dans la matinée du vendredi 25 octobre 2013.

(Signé) Gérard Araud



**Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2013, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la séance d'information que la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence doit donner devant le Conseil de sécurité, le vendredi 25 octobre 2013, concernant la situation humanitaire en Syrie.

Comme le prescrit le droit international, c'est aux États qu'il incombe au premier chef de veiller à ce que les besoins élémentaires des populations touchées soient satisfaits durant un conflit armé. L'article 23 de la quatrième Convention de Genève précise ainsi que tous les États sont tenus d'« accorder le libre passage de tout envoi de médicaments et de matériel sanitaire » destinés uniquement aux civils ainsi que celui « de tout envoi de vivres indispensables, de vêtements et de fortifiants... ». De plus, l'article 70 du Protocole additionnel se rapportant à la Convention de Genève exige, à son alinéa 2, que les États en proie à un conflit « autorisent le passage rapide et sans encombre de tous les envois, des équipements et du personnel de secours ».

Durant ces 31 derniers mois, le régime syrien a constamment ignoré ses obligations découlant du droit international et a arbitrairement interdit aux organismes humanitaires d'accéder aux populations vulnérables en Syrie. Il a au contraire exacerbé leurs souffrances en ayant recours à des bombardements aériens, à l'artillerie lourde, à des munitions balistiques et à des bombes à dispersion, et des armes chimiques ont été utilisées par les forces armées syriennes et ses milices « chabbiha ». Les forces du régime ont assiégé les agglomérations, interdisant l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle et infligeant des souffrances inutiles aux civils innocents.

Au début de la semaine, les habitants de Moudamiyé, dont plusieurs milliers se retrouvent piégés dans la ville, ont lancé un appel urgent aux membres de la communauté internationale, leur demandant une aide immédiate et un soutien pour mettre fin à leurs souffrances. Des rapports indiquent que des milliers d'habitants sont contraints de subsister grâce aux arbres et à des plantes comestibles, alors que l'on compte près de 1 800 blessés qui sont privés de soins médicaux.

Par suite de la campagne de violence menée par le régime et des restrictions imposées à la fourniture d'une aide humanitaire, des millions de Syriens n'ont pas accès à des services de base, tels que l'approvisionnement en eau, à une alimentation et à des soins médicaux. Par ailleurs, 40 % des hôpitaux ont été dévastés et ne sont donc pas en mesure de fournir des soins de base aux millions de Syriens victimes de la violence, de la faim et des maladies. En conséquence, ainsi que l'indique l'Organisation mondiale de la Santé, des maladies que l'on pensait disparues depuis longtemps, comme la poliomyélite, risquent à présent de réapparaître.

Malgré la catastrophe humanitaire qui ne cesse de s'aggraver, le régime d'Assad continue d'interdire aux organismes de soins et d'aide humanitaire d'accéder aux villes et aux agglomérations dans le pays.

Le 2 octobre, le Conseil de sécurité, prenant note de la gravité de la situation, a publié une déclaration de son président ([S/PRST/2013/15](#)), exhortant le régime syrien à prendre immédiatement des mesures pour permettre l'intensification des opérations de secours humanitaires et à mettre fin à sa politique qui consiste à assiéger les zones tenues par l'opposition.

Comme elle l'a déjà fait savoir aux États Membres de l'ONU dans sa lettre datée du 10 octobre, la Coalition syrienne soutient sans réserve la déclaration du Président du Conseil de sécurité et entend œuvrer à sa mise en œuvre. Nous accueillons également avec satisfaction les récentes déclarations faites par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, qui a demandé qu'un accès immédiat et sans entrave soit accordé aux organismes humanitaires pour leur permettre d'évacuer les civils restés à Moudamiyé et de fournir des traitements de secours et des approvisionnements. Le régime doit à présent tenir compte de ces appels. La communauté internationale ne doit pas non plus oublier que des milliers de Syriens restent piégés à Noubl, à Zahra, dans les vieilles villes d'Alep et de Homs et à Hassaké.

La Coalition syrienne et l'Armée syrienne libre sont résolues à garantir le libre accès des organismes d'aide humanitaire à tous les territoires libérés de la Syrie sous leur contrôle. Nous appelons toutes les parties au conflit à protéger les vies des civils innocents et nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que ceux qui en ont besoin aient accès à des soins médicaux, à une alimentation et à l'eau, conformément aux principes du droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit maintenant redoubler d'efforts pour veiller à ce que la déclaration de son président ([S/PRST/2013/15](#)) soit respectée et pleinement mise en œuvre. La communauté internationale doit de son côté exercer des pressions concertées sur le régime syrien afin qu'il lève les principaux obstacles à la fourniture d'une aide qui peut mettre fin aux souffrances du peuple syrien et apporter un soulagement immédiat aux sept millions de Syriens qui manquent cruellement de soins.

Le Représentant spécial
de la Coalition syrienne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Najib **Ghadbian**